

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31/07/2018

Absents excusés : Christine BORSKY, Sylvie CALLAND, Frédéric DE CHASTONNAY, Claude GROS, Geneviève HUGON, Simon LEDIG, Marie-Claude RENAUD, Joëlle STALDER

Absents : Emmanuel JACQUOT, Audrey LEVEXIER

⇒ FIBRE OPTIQUE – DENOMINATION DES RUES, PLACES, ETC

DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FIBRE OPTIQUE, IL EST INDISPENSABLE QUE TOUTES LES RUES, PLACES, ETC... SOIENT NOMMEES. AINSI, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE DE NOMMER OU RENOMMER LES RUES SUIVANTES :

| | |
|---|------------------------------|
| Cour de la Mairie : | Place des Remparts |
| Aux Montaines (Maison et ferme Laousse) : | Route de Négli |
| Plateau Grésillot (Maison Jérôme - Pierre Jourdain) : | Chemin des Combes |
| Fontaine Noire (Maison Bernard Jourdain) : | Impasse de la Fontaine Noire |
| Fermes de Saint-Colomb : | Fermes de Saint-Colomb |
| Derrière la Chapelle (Maison FATET Christian) : | Rue de la Prélette |
| Lieu-dit « La Tuilerie » (Maison Philippe Monneret) | La Tuilerie |
| Lieu-dit « Le Moulin » | Impasse du Moulin |
| Lieu-dit « Chartres » | Chemin du Pré Léger |
| Zone artisanale | Rue du Montieux |
| | Rue de la Forêt |
| | Rue du Molard |
| Bourbouillon | Le Bourbouillon |

⇒ PROJETS EN COURS

1) Aménagement carrefour route de Saint-Julien

En vue de l'aménagement du carrefour RD109/RD3 route de Saint-Julien, deux esquisses ont été proposées par le conseil départemental. Sur ces propositions, le conseil municipal a, dans un premier temps, émis un avis sur la proposition n°1. Toutefois, d'autres questionnements doivent être étudiés avant validation.

2) Déplacements doux rue de la Prélette, route de Chisséria

Au vu de la largeur des voies, il n'y a aucun empêchement à réaliser un cheminement piéton rue de la Prélette et route de Chisséria.

Sur ce dernier, un plan d'alignement a toutefois été élaboré par les services du département pour déterminer précisément l'alignement de la route départementale 109 par rapport aux propriétés privées.

L'arrêté d'alignement général ne présente aucune modification de l'existant. Chaque propriétaire recevra prochainement un arrêté d'alignement individuel qui devra être signé et retourné en mairie d'ARINTHOD.

Le résultat de la consultation lancée auprès des entreprises est prévue en septembre.

3) Cession logement à Chisséria

Le problème de division du bâtiment pour la cession du logement 1 à Chisséria à Monsieur Victor FERREIRA devrait prochainement être résolu. Une confirmation est en attente de Maître MEYNIAL-DESMARE, notaire à Arinthod.

4) Logements séniors et salle de convivialité

Le permis de construire pour l'aménagement de logements séniors et d'une salle de convivialité dans le bâtiment de l'ancienne mairie est accordé. Le marché de travaux avec les entreprises sera lancé par l'Office Public de l'Habitat dès septembre pour un démarrage des travaux prévu fin 2018, début 2019.

5) Local cantine

Suite à une sollicitation de la Communauté de Communes, le conseil municipal accepte de leur louer le local 10 rue des écoles pour la cantine d'une quarantaine d'élèves de l'école primaire moyennant un loyer mensuel de 250 €.

6) Natura 2000

Les travaux engagés sous contrat NATURA 2000 ont commencé au marais de Brenay par la pose de piézomètres et travaux d'arrachage de la verge d'or. S'ensuivront les travaux d'abattage et de débroussaillage en octobre.

Au marais de Vogna, le dossier d'autorisation environnementale nécessaire au titre de la loi sur l'eau, pourra être instruits comme une déclaration, dans le cadre de l'expérimentation sur le pouvoir dérogatoire de M.de Préfet, ce qui signifie des délais plus courts et l'absence d'enquête publique. L'objectif est de protéger l'eau de la commune.

⇒ PERSONNEL

Pierre PORTEMAN devrait faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} décembre 2018, en conséquence il faut envisager son remplacement. Une publicité pour recrutement sera faite auprès Centre de Gestion du Jura et par affichage.

Au vu de la surcharge de travail, le conseil municipal réfléchit également pour recruter un étudiant en alternance auprès du Lycée Agricole à Montmorot ou dans un autre établissement scolaire.

⇒ PARCELLES LOTISSEMENT MAGNIN

Le conseil municipal valide la cession de la parcelle au lotissement de Magnin cadastrée section ZH 464 d'une surface de 1 313 m² à M. et Mme Richard TRIBOULET pour la construction de leur habitation.

⇒ TERRAINS COMMUNAUX

Mme LELOUARNE Katleen, pour son activité d'élevage canin et pension canine située actuellement « Au Montieux », recherche pour l'agrandissement de son exploitation et la construction d'une habitation, un terrain agricole d'environ 3 hectares.

Le conseil municipal étudie les possibilités pour une cession d'un terrain communal.

⇒ BATIMENT COUR DE LA MAIRIE

1) Réflexion sur la destination du bâtiment et de l'ancien mobilier mairie

Le conseil municipal émet un avis favorable pour la cession à titre gratuit du bâtiment communal, cour de la mairie à la Communauté de Communes, jouxtant les deux bâtiments qu'elle a déjà acquis sous les arcades pour le projet de création d'un ensemble immobilier.

Le projet de travaux et la participation financière des deux collectivités sera construit en collaboration des deux entités.

2) Inventaire du mobilier

Concernant l'ancien mobilier de la mairie, un courrier sera adressé aux associations pour connaître leur besoin.

⇒ QUESTIONS DIVERSES

- ☛ Demande de Mme Bottex pour disposer d'une salle à la mairie. Le conseil municipal, sur le principe est favorable, mais souhaite, avant la mise à disposition, avoir des précisions.
- ☛ Concernant le PLU, le maire informe qu'il a participé à une réunion avec la DDT et la Préfecture, à l'issue de laquelle les participants ont donné leur assentiment et leur avis favorable. Le PLU sera terminé en fin d'année et applicable fin 2018.
- ☛ Vitesse limitée à Chisséria. Suite au non-respect de la limitation de vitesse dans Chisséria, le conseil municipal étudie les dispositifs à mettre en place ou les aménagements à réaliser pour limiter la vitesse.
- ☛ Echange terrain – Le conseil municipal valide l'échange de terrain à la Combe entre le jardin cadastré G255 acquis par la commune aux conjoints Carretero et les terrains de M.et Mme BELTRUTTI cadastrés G804 et G259..
- ☛ Hervé BON demande l'installation d'un panneau pour un vide grenier à Légna samedi 4/04/2018. Le Conseil Municipal donne son accord.
- ☛ Location : Un courrier sera adressé à Monsieur BEAL, nouveau locataire de la commune 2 place de la Fontaine pour nuisances sonores. Une copie du courrier sera envoyée à M. Brunet, adjoint au maire de Thoirette.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 heures 30.